



**SNEG & CO**

SYNDICAT NATIONAL PROFESSIONNEL  
DES MÉTIERS DU CHRD



STRUCTURE  
INTERDÉPARTEMENTALE

UMIH

ÉTABLISSEMENTS ET COMMERCES RECEVANT DU PUBLIC  
BARS  
RESTAURANTS  
HÔTELS  
CHAMBRES D'HÔTES  
DISCOTHÈQUES  
SAUNAS

INFORMER ■ CONSEILLER ■ ACCOMPAGNER ■ DÉFENDRE ■ REPRÉSENTER

## POURQUOI ADHÉRER

En adhérant au SNEG & Co, vous bénéficiez, à titre individuel et collectif, des prestations suivantes :



- Assistance juridique réglementaire, fiscale et sociale, personnalisée et confidentielle : découvrez le détail de nos domaines d'action en page suivante
- Représentation en commission paritaire et abattements sur les collectes de droits d'auteurs SACEM et droits voisins SPRE
- Représentation institutionnelle, défense de vos intérêts matériels et moraux et médiation auprès des pouvoirs publics et autorités de tutelle (ministères, parlementaires, préfetures, CCI, mairies, police, gendarmerie...)
- Le SNEG & Co adhère à la GSC (Garantie Sociale des Chefs d'entreprises). Votre adhésion au SNEG & Co vous permet de souscrire une assurance perte d'emploi auprès de la GSC
- Information sur les obligations et sanctions, droits et recours : évolutions réglementaires et législatives nationales et locales
- Développement du réseau professionnel entre membres adhérents
- Accès au site [www.snegandco.fr](http://www.snegandco.fr) : actualités de la profession ; référencement annuaire ; fiches pratiques en ligne ; petites annonces : commerce emploi, immobilier ; abonnement à la newsletter
- Tarifs préférentiels au sein de la centrale d'achats ENIPSE Services
- Vous accédez (ainsi que vos salariés si vous le souhaitez) à la centrale d'achats UMIH Direct. Tel un Comité d'Entreprise, celle-ci propose des produits et services à tarifs privilégiés à usage professionnel (équipements, consommables, fournitures...) et personnel (loisirs, shopping, voyages...). Ouverture du service courant 2017

### ADHÉRER AU SNEG & CO C'EST :

- **UNE DÉMARCHÉ DE PRÉVOYANCE ET D'ASSURANCE POUR VOTRE ENTREPRISE**
- **UNE REPRÉSENTATION DE VOTRE PROFESSION AUPRÈS DES POUVOIRS PUBLICS**
- **UNE UNION POUR UNE FORCE AU BÉNÉFICE DE CHACUN**

## NOS OBJECTIFS



- **Défendre** et **représenter** les spécificités de chacun de nos métiers
- **Faire reconnaître** et **valoriser** nos métiers comme acteurs de la vie économique et sociale
- **Harmoniser** et **garantir** les horaires d'ouverture et fermeture des établissements, agir contre les fermetures administratives
- **Rassembler** les professionnels du secteur
- **Développer** des rapprochements avec nos partenaires européens

## QUI SOMMES-NOUS ?

Constitué en syndicat professionnel depuis 2013, le SNEG & Co est au service des exploitants des métiers de l'hôtellerie, restauration et autres lieux de loisirs, quelle que soit leur clientèle. Il est l'émanation du SNEG, lui-même fondé en 1990. Il est membre de l'UMIH, organisation professionnelle leader du CHR, depuis 2014.

Au fil du temps, 25 années d'expertise spécialisée dans les métiers du CHR et une audience reconnue ont permis au SNEG & Co de réunir aujourd'hui des exploitants accueillant des clientèles de tous horizons mais confrontés aux mêmes besoins : information, conseil, accompagnement, défense et représentation.

# NOS DOMAINES D'ACTION

INFORMER ■ CONSEILLER ■ ACCOMPAGNER ■ DÉFENDRE ■ REPRÉSENTER

## RÈGLEMENTATIONS CHR D

- Horaires : ouverture – fermeture – conditions
- Ouverture de nuit : autorisations – dérogations – renouvellements
- Fermeture administrative ou judiciaire :  
procédures contradictoires – sanctions – recours gracieux
- Code des débits de boissons
- Permis d'exploiter
- Licences : mutation - translation - transfert
- Types et catégories
- Affichages obligatoires
- Documents obligatoires

## POLITIQUES DE PRÉVENTION

- Nuisances sonores : études d'impact acoustique – ordre et tranquillité publique – personnels de sécurité – riverains et associations de riverains
- Interdiction de fumer : fumeurs – cigarette électronique
- Protection des mineurs
- Discriminations à l'entrée des établissements : politique d'accueil – réglementation
- Prévention routière
- Nuisances olfactives
- Alcoolisation et ivresse sur la voie publique\*
- Toxicomanie et législation des stupéfiants\*
- Infections Sexuellement Transmissibles\*

\* Le SNEG & Co vous accompagne sur ces politiques de prévention sanitaire en partenariat avec l'ENIPSE, association de santé reconnue d'intérêt général : [www.enipse.fr](http://www.enipse.fr)

## SÉCURITÉ - ACCESSIBILITÉ

- Sécurité et Incendie : réglementations – mises aux normes
- Qualification professionnelle des personnels de sécurité CNAPS
- Vidéosurveillance
- Accessibilité : réglementations – diagnostics – dérogations

## DROIT SOCIAL

- Convention collective
- Embauches : contrats – avenants
- Horaires : durée légale – heures supplémentaires – travail de nuit – saisonniers – jours fériés – congés payés
- Salaires : fiches de paie – cotisations – mutuelle – prévoyance
- Accident du travail
- Inaptitude professionnelle
- Licenciements : protocole et procédure transactionnelle – indemnités – certificats – Prud'hommes

## HYGIÈNE

- Protocoles
- Mises aux normes

## DROITS D'AUTEURS - MARQUES

- SACEM SPRE : forfaits – assiettes – abattements – commissions paritaires – qualifications
- Redevance audiovisuelle
- Propriété intellectuelle
- Droit à l'image

## GESTION - JURIDIQUE

- Forme juridique
- Statut du gérant : Régime Social des Indépendants – régime salarié
- Fiscalité :
  - prélèvements obligatoires
  - impôts (bénéfices, revenus...)
  - Cotisations sociales employeurs et salariales (maladie, chômage, famille, vieillesse)
  - Taxes fiscales (taxe de séjour, TPLE Taxe sur La Publicité Extérieure, droit d'accise, taxe spéciale sur les activités à caractère licencieux ou pornographique...)
  - Taxes foncière et professionnelle (CET Contribution Economique et Territoriale CFE Cotisation Foncière des Entreprises CVAE Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)
- Contrôle fiscal : accompagnement – représentation en Commission Départementale des Impôts
- Contrôle URSSAF
- Litiges clients
- Litiges fournisseurs
- Billetterie
- Revente de tabac
- Produits dérivés
- Interdiction et refus de vente

## BAUX COMMERCIAUX FONDS DE COMMERCE - TERRASSES

- Baux commerciaux : rédaction – renouvellement – révision de loyer – résiliation – destination d'activité – répartition des charges
- Fonds de commerce : achat – vente – estimation – transmission – succession
- Terrasses : réglementations – autorisations

## BANQUE - ASSURANCE

- Responsabilité civile et pénale de l'exploitant
- Assurances : recherches – résiliations – litiges
- Banques : recherches – résiliations – litiges

# COTISATION

**VOTRE ADHÉSION À PARTIR DE 12,50 € HT PAR MOIS.**  
**UNE COTISATION ACCESSIBLE POUR PRÉVENIR DE PROBLÈMES AUX CONSÉQUENCES CÔUTEUSES.**

- Une adhésion proportionnelle au chiffre d'affaires permet de répondre aux valeurs de solidarité et de mutualisation du SNEG & Co.
- Vous accédez à l'assistance juridique individuelle en cas de problème, question ou besoin de conseil rencontré par votre entreprise, ainsi qu'à une représentation collective.

Votre cotisation annuelle (en euros) :

Chiffre d'affaires annuel	HT	TVA récupérable	TTC
< à 250 000	150	30	180
Entre 250 000 et 500 000	300	60	360
Entre 500 000 et 750 000	600	120	720
> à 750 000	1 000	200	1 200

Frais d'ouverture de dossier : 20 € TTC

Option SACEM / SPRE : complément de cotisation de 70 € TTC (hors discothèques) ou de 140 € TTC (discothèques)

## TÉMOIGNAGES



« J'ai trouvé au SNEG & Co des interlocuteurs responsables, attentifs et capables d'une grande rapidité d'intervention ».

*Catherine, restauratrice*



« En préparant l'ouverture de mon établissement, je ne connaissais pas les documents obligatoires à afficher ou à présenter en cas de contrôle. Le SNEG & Co m'a renseigné ».

*Christian, propriétaire de discothèque*

« Mon adhésion au SNEG & Co me permet de bénéficier d'une représentation et d'abattements sur les facturations de la SACEM et de la SPRE ».

*Michel, patron de Bar d'Ambiance Musicale*



« Je ne parvenais pas à trouver une compagnie d'assurances pour mon établissement, au motif que son activité est considérée à risque. J'ai fait appel au SNEG & Co qui m'a orienté ».

*Christiane, propriétaire de sauna*



« Le SNEG & Co m'a accompagné et soutenu pour obtenir l'autorisation de nuit qui m'a permis de développer mon chiffre d'affaires ».

*Alexandre, gérant de Restaurant d'Ambiance Musicale*

« Je ne savais pas comment gérer ma clientèle à l'extérieur de mon établissement qui risquait une fermeture administrative. Le SNEG & Co m'a aidé à reprendre les choses en main ».

*Jacques, patron de discothèque*



« Installée dans une région plutôt isolée, je trouve auprès du SNEG & Co les informations que je ne peux pas partager avec des confrères ».

*Sophie, gérante de bar*



« Le SNEG & Co est intervenu pour m'aider face à mon propriétaire qui voulait procéder à une forte augmentation de mon loyer ».

*Arthur, restaurateur*

« Faisant l'objet d'un contrôle fiscal, le SNEG & Co m'a apporté son expertise et accompagné devant la Commission Départementale des Impôts ».

*Jean-Pierre, propriétaire de sauna*



« La réglementation pour l'embauche de salariés est de plus en plus complexe, surtout dans notre secteur hôtelier. Le SNEG & Co m'a aidé à m'y retrouver ».

*Joël, hôtelier*



« C'était pour moi une évidence de rejoindre le SNEG & Co, un syndicat professionnel qui connaît et défend mon métier ».

*Pascal, propriétaire de discothèque*